

REPUBLIQUE DU BENIN

PRESIDENCE DE LA REPUBLIQUE

DECRET N° 2004-596 DU 27 OCTOBRE 2004

Chargeant Madame Léa D. AHOUGBENOU-HOUNKPE,
Ministre de l'Enseignement Technique et de la Formation
Professionnelle de l'intérim de Madame Yvette Céline
SEIGNON KANDISSOUNON, Ministre de la Santé Publique
pour compter du 27 octobre 2004.

**LE PRESIDENT DE LA REPUBLIQUE,
CHEF DE L'ETAT,
CHEF DU GOUVERNEMENT,**

- VU la Loi N° 90-032 du 11 décembre 1990 portant Constitution de la République du Bénin ;
- VU la Proclamation du 03 avril 2001 par la Cour Constitutionnelle des résultats définitifs de l'élection présidentielle du 22 mars 2001 ;
- VU le Décret N° 2003-209 du 12 juin 2003 portant composition du Gouvernement ;
- Vu le Décret n° 2004-590 du 13 octobre 2004 chargeant Monsieur Bruno AMOUSSOU, Ministre d'Etat chargé du Plan, de la Prospective et du Développement de l'intérim du Président de la République pour compter du 13 octobre 2004.

D E C R E T E :

Article 1^{er} : Pour compter du 27 octobre 2004, Madame Léa D. AHOUGBENOU-HOUNKPE est chargé de l'intérim du Ministre de la Santé Publique pendant l'absence de Madame Yvette Céline SEIGNON KANDISSOUNON.

Article 2 : Le présent Décret sera publié au Journal Officiel.

Fait à COTONOU, le 27 octobre 2004

Pour le Président de la République,
Chef de l'Etat, Chef du Gouvernement absent,
Le Ministre d'Etat, Chargé du Plan, de la
Prospective et du Développement Assurant
l'intérim,



Bruno AMOUSSOU

AMPLIATIONS : PR 4 - AN 4 - CS 2 - CC 2 - CES 2 - HAAC 2 - METFP 2 - SGG - MCPTN 2 -
MSP 2 - AUTRES MINISTERES 20 - DEPARTEMETS 12 - JO. 1.-